

CULTURE : «Le système actuel ne prône pas l'excellence»

Date de parution: Vendredi 4 avril 2008

Auteur: Lisbeth Koutchoumoff

DEBAT. Comment Patrice Mugny, en charge de la Culture à Genève, réagit-il aux propos coups de poing du directeur de Pro Helvetia sur l'état de la culture suisse?

Patrice Mugny, conseiller administratif en charge de la Culture à Genève depuis 2003, manie volontiers la provocation. Comment réagit-il aux propos virulents de Pius Knüsel, directeur de Pro Helvetia, quant à l'état de la culture suisse et à son mode de subventionnement (LT du 2.04.08)?

Le Temps: Le subventionnement culturel en Suisse est-il malade, comme l'affirme Pius Knüsel?

Patrice Mugny: Sur le fond, je suis d'accord avec lui. Même si le diagnostic est exagéré, sans doute volontairement d'ailleurs. Le subventionnement culturel souffre de plusieurs maux: la dispersion des ressources disponibles d'abord, la complexité des mécanismes d'attribution ensuite, et, enfin, le manque d'ambition et de clarté dans le choix des objectifs de politique culturelle. Ces trois éléments sont la conséquence directe de notre système politique.

- Partagez-vous son opinion sur l'état de la culture en Suisse?

- La Suisse n'a pas à rougir de ses artistes. Si l'on osait parler de proportionnalité dans ce domaine, on aurait sans doute d'aussi bons «résultats» que d'autres. Ce qui est en question ici, c'est le soutien et la mise en valeur de propos forts, critiques, créatifs, qui restent finalement assez rares et sont immédiatement combattus. On a beaucoup parlé de «l'affaire Hirschhorn» mais pensons à la «machine à Tinguely», en 1964; à tous ces notables qui la jugeaient trop progressiste ont répondu les milliers de visiteurs qui l'ont adorée...

Les carences sont évidentes en revanche sur le plan du développement des activités culturelles et artistiques. L'exemple de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC), en discussion actuellement, est probant. Son inconsistance prouve que ce pays ne fait pas de la culture un enjeu essentiel de notre société. Et qu'il pense davantage à s'en laver les mains qu'à lui offrir des perspectives stimulantes.

- Les critères de sélection dans l'attribution des subventions dénotent-ils d'un manque d'ambition?

- Nous sommes au cœur du sujet: si l'ambition est d'arroser pour fertiliser une forme de «paix sociale» - pas de contestation, pas d'éclats -, alors il ne faut rien changer. L'arrosoir suffit à satisfaire l'ambition. Si, en revanche, l'ambition est de soutenir en priorité le meilleur, il est clair que les mailles du filet sont trop larges. La question est d'admettre qu'il s'agit alors d'opérer des choix, forcément douloureux pour certains. Et qu'ils ne correspondront pas forcément à ce que le public attend.

- Dans votre pratique à Genève, quels critères de choix préconisez-vous?

- Nos critères de choix sont publics: ils figurent sur notre site internet; ils ont été établis, pour la plupart, en collaboration avec les acteurs culturels concernés.

- Quelle est votre recette pour faire émerger les talents?

- Il n'y a pas de recettes. Il y a simplement une volonté d'être en permanence à l'écoute de la scène artistique, d'être attentif aux mutations, aux émergences... Ils'agit également d'être attentif aux attentes des publics, et non pas DU public, qui n'existe pas. Les vrais talents se forgent peu à peu un public. Notre responsabilité est de comprendre que certaines formes ou expressions nouvelles se fraient leur chemin vers la reconnaissance, et de ne pas attendre le verdict de l'audimat pour les encourager. Sur ce point, l'exemple de la musique contemporaine est éloquent à Genève...

- Avez-vous pu sortir de la politique de l'arrosoir, du subventionnement tous azimuts, tant décrié?

- En partie seulement. Car cette politique de l'arrosoir n'est pas tant décriée que cela. La preuve en a par exemple été donnée par le monde des danseurs qui a explicitement préféré des subventions réduites à 70% du montant demandé afin de permettre à plus de compagnies d'en bénéficier. Je le répète: ce sont les contraintes du processus démocratique qui, en matière de culture, agissent la plupart du temps pour préserver l'ordre social davantage que pour soutenir ou favoriser la créativité. Cela ne doit pourtant pas nous décourager d'opérer des choix. Dans les domaines du théâtre et du cinéma, nous n'arrosions plus et accordons, ou refusons, ce qui est demandé. Conséquences: davantage de refus et un nombre croissant, auprès de nos services, de demandes de justification, de recours, d'incompréhensions...

- Genève pourrait-elle être une sorte de laboratoire pour de futures réformes de l'encouragement à la culture au niveau fédéral?

- C'est impossible parce que dans notre cité, bouger une allumette prend dix ans. Nombreux sont ceux qui prêchent le changement, mais, en réalité, l'immobilisme est bien davantage la règle. La moindre perspective de changer un fonctionnement, de réorienter une attribution ou de contester un acquis suscite une levée de boucliers. Cela dit, on peut comprendre ces réactions quand on connaît la précarité du statut des artistes, ceux que le jargon fédéral considère encore comme des «travailleurs atypiques»... Ces questions font d'ailleurs l'objet de débats dans le cadre du Forum culturel qui se déroule actuellement à Genève.
- Le cinéma a adopté un système automatique d'aide lié au succès public des films. L'Office fédéral de la culture envisage de l'étendre aux autres formes de création. Qu'en pensez-vous?
- Les films ont un coût de production et de diffusion très élevé. C'est un secteur qui ne peut survivre que soutenu financièrement. On pourrait tenter une analogie avec l'édition même si les montants en cause sont incomparables... L'idée mérite en tout cas d'être étudiée.

Subvention culturelle, attribution pipée ou ouverture réelle?

Marie-Pierre Genecand

Fin avril, le canton de Genève attribuera trois nouveaux contrats annuels d'aide à la création indépendante. Sur un mode contesté.

«J'ai rédigé un dossier détaillé, ça m'a pris trois semaines. Mais, franchement, je n'ai aucune chance: avec les autres candidats que j'ai croisés, on est sûrs que les deux contrats de prestation mis au concours par l'Etat de Genève pour le théâtre et la danse reviendront aux compagnies qui en sont déjà bénéficiaires.» Défaitisme ou sens des réalités chez Dorian Rossel, metteur en scène dont les spectacles, de plus en plus plébiscités, peinent à obtenir un subventionnement en rapport avec cette reconnaissance?

Défaitisme, répond sans hésiter Dominique Perruchoud, du Service des affaires culturelles (SAC) du Département genevois de l'instruction publique. «Peut-être, par le passé, ces aides annuelles ont été reconduites tacitement. Mais, depuis quelques années, l'Etat et le SAC ont changé le contrat de confiance en contrat de prestation pour justement soumettre les bénéficiaires sortants à une évaluation identique à celle des autres postulants.» Un choix ouvert, dont Dominique Perruchoud, conseillère culturelle pour le théâtre et la danse, voit une preuve dans l'éviction, au printemps dernier, de la compagnie Confiture: «Son dossier ne remplissait pas les critères énoncés.»

Inventer des solutions

Précisément, quels sont les critères permettant l'obtention de cette subvention sur trois ans et dont les montants s'échelonnent entre 80000 et 120000francs annuels selon le contrat? L'expérience des artistes, l'originalité de leur démarche, leur sensibilité aux jeunes spectateurs, l'impact des dernières productions et, bien sûr, la qualité du projet développé sur trois ans et présenté dans le dossier. Des conditions que remplissent a priori l'Helvetic Shakespeare Company et la Cie 100% Acrylique, les deux actuels bénéficiaires de ces deux contrats de prestation remis au concours. «Oui, mais, de toute façon, ce soutien n'est reconductible qu'une seule fois et retourner à l'aide ponctuelle n'est pas une sanction», observe Joëlle Comé, directrice du SAC. «Et puis, on peut aussi imaginer des solutions vers le haut, à l'image de la ligne budgétaire (ndlr: subvention permanente) accordée au Teatro Malandro l'an dernier. Tout dépend de la qualité des propositions. C'est elles qui nous feront inventer de nouvelles solutions.»

Lundi dernier, à la clôture de la mise au concours, 23 compagnies avaient postulé pour les deux contrats théâtre et danse, ainsi que pour le contrat réservé à un ensemble de musique. Fin avril, les commissions d'experts auront désigné les heureux bénéficiaires. «Une compagnie qui pourra ainsi accomplir un pas décisif dans sa carrière. Jeunes compris. En tout cas, aujourd'hui rien n'est joué», assure Joëlle Comé.

© Le Temps. Droits de reproduction et de diffusion réservés. www.letemps.ch